

Tableau récapitulatif : type de suivi



Risques professionnels	Suivi	Périodicité	Quand
Apprentis	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Dans les 2 mois suivant l'affectation sur le poste
Bruit	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Champs électromagnétiques	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Avant l'affectation sur le poste
Ecrans de visualisation	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Rayonnements optiques artificiels	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Risque biologique (agents biologiques groupe 1)	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Risque biologique (agents biologiques groupe 2)	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Avant l'affectation sur le poste
Travailleurs âgés de moins de 18 ans	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Avant l'affectation sur le poste
Vibrations mécaniques	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Agents chimiques dangereux	SINR	VIP tous les 5 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Femme enceinte, venant d'accoucher, allaitante	SINR +	VIP par le médecin du travail, puis à sa demande	Dès connaissance de la situation
Titulaires d'une pension d'invalidité	SINR +	VIP par le médecin du travail, puis tous les 3 ans	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Travail de nuit	SINR +	VIP tous les 3 ans par membre de l'équipe pluridisciplinaire	Avant l'affectation sur le poste
Travailleurs handicapés	SINR +	VIP par le médecin du travail, puis tous les 3 ans	Dans les 3 mois suivant l'affectation sur le poste
Agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Amiante	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Autorisation de conduite	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Hyperbare	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Manutentions manuelles de charges lourdes inévitables (Article R4541-9)	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Plomb	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Rayonnements ionisants Catégorie A	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin une fois par an	Avant l'affectation sur le poste
Rayonnements ionisants Hors catégorie A	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Risque biologique (agents biologiques groupes 3 ou 4)	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste
Travailleurs âgés de moins de 18 ans et affectés aux travaux interdits	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin une fois par an	Avant l'affectation sur le poste
Habilitations électriques	SIR	Examen médical d'aptitude par le médecin tous les 4 ans et VISIR à 2 ans par IDEST	Avant l'affectation sur le poste

* SIR = Suivi individuel renforcé

* SINR = Suivi individuel non renforcé

* SINR+ = Suivi individuel non renforcé adapté